



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 31		
<b>Commission Dérogação Espèces Protégées</b>  <b>Date : 15 mai 2018</b>	<b>Objet :</b> Projet d'introduction de la Cistude d'Europe. Commune de Lauterbourg (67). Relâchers.	<b>Avis :</b> favorable

### Contexte

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre du projet d'introduction de l'espèce Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) a déposé une demande de dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées.

Les espèces animales concernées sont :

- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ;
- et capture accidentelle de Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), Pélobate brun (*Pelobates fuscus*), Rainette verte (*Hyla arborea*), Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*).

La demande déposée concerne l'obtention d'une dérogation pour le relâcher.

Un avis, n° 2017-24 cf en pièce jointe, traitant de la réalisation d'inventaires et de suivis de la Cistude d'Europe a été délivré le 11 juillet 2017 par le CSRPN sur le même projet.

### Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens des espèces Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), Rainette verte (*Hyla arborea*), Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de ces espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

### Supports de réflexion

- dossier de demande de dérogation
- 2 documents cerfa 13616\*01 et 1 document cerfa 13630\*02

### Analyse du CSRPN

Analyse du rapporteur : Laurent Godé et conclusions des échanges

On peut noter l'intérêt d'une démarche transfrontalière malgré les réserves toujours émises par le CSRPN à ne pas oublier (avis n°9 du 18/12/2008, n°29 du 31/01/2011 et n°2017-24 du 2/05/2017)

De même pour les milieux aquatiques et leurs espèces, on peut être satisfait de la création ou de la restauration de 39ha de zones humides.

La qualité prévue du suivi est bonne et les réponses en séance ont permis de lever certaines incompréhensions.

**Avis du CSRPN**

Avis favorable

Le président de la commission Dérogation Espèces  
Protégées,  
Laurent GODÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.